



Allocution de  
M. Mohammed Tawfik MOULINE  
Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques

A l'occasion de la journée d'étude sur :  
« La convergence réglementaire Maroc-Union Européenne :  
Enjeux et perspectives »

Rabat  
22 juin 2010

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui à l'IRES dans le cadre de cette journée d'étude, consacrée à l'examen de la question de « la convergence réglementaire Maroc-Union Européenne », socle du statut avancé convenu entre les deux parties lors de la 7ème Session du Conseil d'Association (Luxembourg, 13 octobre 2008).

Votre présence ici atteste de l'intérêt particulier que nous accordons tous aux perspectives de développement des relations Maroc-Union Européenne qui, faut-il le rappeler, n'ont cessé d'enregistrer des évolutions positives au fil des années, à la faveur de la dynamique économique et politique que connaît notre pays et au vu de l'intérêt de plus en plus affirmé de l'Union Européenne en faveur de son voisinage immédiat.

A cet égard, le statut avancé constitue une étape charnière qui ouvre un espace inédit de coopération dans une perspective gagnant-gagnant. Ce nouveau cadre relationnel offre certes de multiples opportunités au Maroc mais le confronte également à de nombreux défis, notamment l'adaptation du système marocain aux normes et standards européens.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour cerner les différents enjeux et opportunités liés à la reprise de l'acquis communautaire, l'IRES a mis en place dans le cadre d'un programme général sur "la compétitivité globale et le positionnement du Maroc dans le système mondialisé", un projet d'étude relatif aux relations Maroc-Union Européenne dans le contexte du statut avancé.

La particularité de cette étude thématique est qu'elle s'inscrit à l'intersection des programmes d'études menées par l'IRES :



- D'abord, il s'agit d'une composante clé du programme d'études sur la compétitivité globale. Les aménagements techniques du dispositif administratif et normatif que requiert le statut avancé et les réseaux de solidarité économique et sociale qui y sont associés, pourraient constituer à l'évidence des ingrédients importants pour reconforter la compétitivité institutionnelle de l'économie marocaine, renforcer l'attractivité de ses territoires et propulser son rythme de croissance économique.
- Ensuite, les répercussions du statut avancé sur le plan sociétal et sur celui des valeurs sont loin d'être neutres. Cela nous met au centre des problématiques soulevées dans le programme d'études « lien social » dont l'objectif central est d'interroger les mutations à l'œuvre au sein de la société marocaine et les facteurs qui conditionnent le vivre ensemble au Maroc.
- Enfin, l'existence de défis communs, dont notamment ceux liés à l'équilibre environnemental, justifie l'opportunité d'étendre le spectre de la coopération Maroc-Union Européenne à des domaines structurels ayant trait aux politiques d'adaptation aux mutations climatiques. Cela s'inscrit pleinement au centre de la problématique abordée dans le cadre du programme d'études « changement climatique » qui vise, entre autres, d'explorer les possibilités d'inscrire les choix de développement du pays selon l'optique de « l'économie verte ».

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le caractère complexe de la thématique du statut avancé confère, à juste titre, aux travaux de cette journée d'étude un intérêt stratégique particulier. La présence aujourd'hui d'un panel d'experts de haut niveau constitue de ce fait une opportunité de taille pour approfondir la réflexion sur les différentes facettes de la convergence réglementaire du système marocain par rapport au système communautaire.



Pour cela, les questionnements suivants méritent d'être examinés en profondeur :

- Quels enseignements peut-on déduire des expériences des nouveaux membres de l'Union Européenne et de celles des pays en situation de préadhésion, en matière de transposition de l'acquis communautaire à leurs systèmes nationaux ?
- En se basant sur la situation actuelle de notre pays par rapport au système communautaire sur le plan juridique, économique, social et institutionnel, quels sont les secteurs prioritaires pour une éventuelle adaptation à l'acquis communautaire et quelles sont les réformes les plus urgentes à initier ou à programmer ?
- Quels types de démarche faudrait-il adopter pour se conformer aux chapitres pertinents de l'acquis communautaire : conformité, convergence ou simple rapprochement du cadre législatif et institutionnel marocain avec l'acquis communautaire ?
- Quid des modalités de financement de la convergence réglementaire ?

Autant de questions auxquelles un éclairage mérite d'être apporté pour mieux cerner les différents enjeux qui s'imposent et permettre au Maroc de se préparer au mieux à une étape plus poussée de sa stratégie d'arrimage à l'espace européen.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avant de clôturer cette allocution d'ouverture, je tiens à réitérer mes vifs remerciements à l'ensemble des participants pour avoir répondu favorablement à notre invitation.

Je souhaite plein succès à cette manifestation scientifique sur la convergence réglementaire Maroc-Union Européenne et vous remercie pour votre attention.

